

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

12 conseillers présents :

BALLOT Vincent – BOUCHASSON Laurence - BUGNET Judith – FASSET Jean-Louis - GIRARD Bernard - MADIOT Bernadette – MARIN GUITON Catherine - MORLAND Mélanie - MORCHE Bernard - RIETMANN Michaël - RONDOT Jérémy – ZANGIACOMI Pierre

Absente excusée: THIELLEY Bénédicte

Pouvoirs : MOUCHOT Yves à BALLOT Vincent – FERREIRA Antonia à RONDOT Jérémy.

Secrétaire de séance : RIETMANN Michaël

Ordre du jour :

- Intervention en début de séance de Steven GOGUILLOT concernant le devenir des boues de la station d'épuration ;
- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2018 ;
- Projet de réfection de la rue des Garennes ;
- Incorporation de la parcelle B 623 (présumée sans maître) dans le domaine communal – prise de possession d'immeuble sans maître;
- Modification des tarifs de droits de branchement eau et assainissement ;
- Convention avec le Département de la Haute-Saône pour le reprofilage de la RD 67 (route de Gray) en traverse après pose de bordures de trottoir ;
- Vente de bois exceptionnelle (tarifs) ;
- Moulin : choix de l'entreprise pour la mission SPS ;
- Attribution d'un nom de rue pour le lotissement les Jardins du Tilleul et les Jardins d'Agathe ;
- Reconduction des séances de cinéma pour 2018/2019 ;
- Renouvellement de la concession du parcours aventure en forêt avec Profession sport ;
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux de reconversion du moulin : demande de subventions
- Electrification du lotissement les Jardins d'Agathe.

et de retirer le point suivant :

- Intervention en début de séance de Steven GOGUILLOT concernant le devenir des boues de la station d'épuration.

➤ Passage au vote : **Pour 14**

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2018

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 10 avril 2018.

Une remarque est formulée par un conseiller : bien penser à prévenir les personnes absentes au conseil des réunions programmées lors du conseil.

Passage au vote : **Pour 14**

2. Projet de réfection de la rue des Garennes

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue des Garennes réalisé par le maître d'œuvre : VERDI



Gestion des eaux pluviales

Carrefour:

- Déplacement de 2 avaloirs
- Création de 3 avaloirs supplémentaires

Partie basse :

- Mise à niveau des 2 caniveaux-grille existantes

Partie haute :

- Création de noues d'infiltration

Carrefour G. Gabiot/ Garennes

Sécurisation : - création d'une chicane

- amélioration de la visibilité (90m contre 30m)
- borduration haute du carrefour favorisant une modération de la vitesse
- déplacement du passage piéton

Rue des Garennes // partie basse

Objectifs : réduction de la largeur de la chaussée, gestion des eaux pluviales de voirie, création d'un trottoir côté impair, quelques haies privées à rabattre.

Rue des Garennes // partie haute

Objectifs : réduction de la largeur de la chaussée, gestion des eaux pluviales de voirie, création d'un trottoir côté impair, quelques haies privées à rabattre, création d'une placette en haut de la rue au niveau de la parcelle B623.

Gestion des eaux pluviales de voirie grâce aux noues (infiltration + structure réservoir)

Réfection de la couche de roulement par rechargement pour limiter le rabotage (absence de structure)

Estimation financière au stade Projet

1	INSTALLATION GENERALE			8 094,00
2	TRAVAUX PREPARATOIRES			10 100,00
3	TERRASSEMENTS			35 125,50
4	CHAUSSEE - REVETEMENTS			74 534,00
5	RESEAUX EU - EP			29 100,00
6	SIGNALISATION			1 070,00
7	ESPACES VERTS			29 920,00
	TOTAL H.T.			187 943,50
	T.V.A 20,0%			37 588,70
	TOTAL T.T.C.			225 532,20

Hors enfouissement des réseaux (AVP SIED70 avril 2016)

Une réunion de concertation avec les riverains est prévue le 25 juin 2018 à 19 heures en mairie.

3. Incorporation de la parcelle B 623 (présumée sans maître) dans le domaine communal – prise de possession d'immeuble sans maître

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire du terrain parcelle section B N° 623, contenance 7 ares 70 centiares, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par le code général de la propriété des personnes publiques. Dès lors, l'immeuble est présumé sans maître.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté sera rédigé pour constater l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble. Il demande l'autorisation de signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Passage au vote : **Pour 14**

4. Modification des tarifs de droits de branchement eau et assainissement

Branchement assainissement : **1 600 Euros** demandés pour le tarif du droit de branchement au réseau d'assainissement à compter de ce jour.

Branchement eau : **1 300 Euros** demandés pour le tarif du droit de branchement au réseau d'eau à compter de ce jour.

Ce tarif inclut :

- Les matériaux nécessaires (pose de regard, compteur et fournitures)
- La main d'oeuvre

Passage au vote : **Pour 14**

5. Convention avec le Département de la Haute-Saône pour le reprofilage de la RD 67 (route de Gray) en traverse après pose de bordures de trottoir ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les travaux d'aménagement de la route de Gray vont débuter fin juin 2018. Concernant le reprofilage de la chaussée et comme cela avait été évoqué une convention a été établie entre le département et la commune.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture de la convention rédigée par le Conseil Départemental qui confie au Département la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Cette convention fixe les limites des prestations et arrête la répartition des charges.

Le montant des travaux est estimé à 44 226 euros HT soit 53 071.20 € TTC. La commune participera à hauteur de 60% du montant TTC des travaux soit 31 279.68 euros TTC.

Il demande l'autorisation de signer la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux de reprofilage de la route de Gray après pose de bordures de trottoirs.

Passage au vote : **Pour 14**

6. Vente de bois exceptionnelle (tarifs)

- Mise en vente de 13 stères de bois (bois situé vers la Place des Fêtes) – Monsieur RIETMANN propose de fixer le tarif à 18 euros le stère soit 234 euros pour cette vente qui sera facturée à Monsieur PETETIN Michel Route de Burgille à Marnay.
- Autre tarif à 10 euros le stère pour du bois situé à la station d'épuration et au bord de l'eau (bois en stère).

Passage au vote : **Pour 14**

7. Moulin : choix de l'entreprise pour la mission SPS

Dans le cadre de la reconversion du Moulin à Marnay, la Commune de Marnay a lancé des consultations afin de désigner les entreprises pour assurer les missions de contrôle technique, de coordonnateur SPS et de diagnostic avant travaux.

Les missions de CT et diagnostics ont été attribuées lors du précédent conseil, reste à attribuer la mission de coordonnateur SPS :

Marché du coordonnateur SPS :

Une consultation a été lancée en date du 26 janvier 2018 pour la désignation d'une entreprise pour cette mission. La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée.

A l'issue de la consultation et à l'analyse de l'offre remise, le choix s'est porté sur DPE EXPERTISE – Pascal DORNIER.

Le Maire demande l'autorisation de signer le marché avec le prestataire désigné ci-dessus pour un montant de 3550 € HT soit 4260 € TTC.

Passage au vote : **Pour 14**

8. Attribution d'un nom de rue pour le lotissement les Jardins du Tilleul et les Jardins d'Agathe

Le maire rappelle qu'il y a lieu d'attribuer un nom à la rue desservant le lotissement les jardins du Tilleuls et le futur lotissement les jardins d'Agathe du nom de « rue Simone VEIL », Une consultation auprès des habitants concernés a reçu une majorité d'avis favorables.

Il propose donc à l'ensemble du conseil municipal d'adopter la dénomination « rue Simone VEIL ». Il communiquera cette information aux riverains et notamment aux services de la Poste.

Passage au vote : **Pour 14**

9. Reconduction des séances de cinéma pour 2018/2019

Monsieur ZANGIACOMI en charge de la gestion du cinéma présente les chiffres de l'année écoulée.

Année 2016/2017 : 313 entrées pour 10 Séances, soit une moyenne de 31 personnes par séance.

Année 2017/2018 : 472 entrées pour 9 Séances, soit une moyenne de 52 personnes par séance.

Il propose donc de reconduire les séances de cinéma pour la période 2018/2019.

Passage au vote : **Pour 14**

10. Renouvellement de la concession du parcours aventure en forêt avec Profession sport

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été averti par l'ONF de l'échéance de la concession qui lie la Commune avec Profession sport 25 pour le parcours en forêt situé dans la parcelle forestière n°15 (parcelle cadastrale B 160) de la forêt communale de Marnay.

Il y a donc lieu de renouveler cette convention. Monsieur le Maire donne lecture de celle-ci.

Il demande l'autorisation de la signer.

Passage au vote : **Pour 14**

11. Travaux de reconversion du moulin : demande de subventions

Monsieur le Maire présente, aux membres du conseil, l'avant-projet définitif que le maître d'œuvre a réalisé.

Ce projet a été séparé en trois dossiers :

- Déconstruction des bâtiments annexes :

Démolition des bâtiments inutilisables, rendre une perspective proche et lointaine sur la rivière et le plan d'eau.

- Reconversion :

Métamorphose de l'enveloppe extérieure du moulin, adaptation des façades à une fonction précise, prévision des infrastructures pour tous types de manifestations culturelle, festive, sportive... , redéfinition des abords du moulin (buvette, guinguette, ponton), habillage partiel de l'immeuble d'un matériau durable (tuile, zinc), mise en valeur de sa structure géométrique, développement des activités aquatiques en lien naturel avec le camping.

- Projet photovoltaïque :

Modification de la façade et de la couverture sud pour un support aux panneaux solaires. Cette approche énergétique peut prendre différentes formes ou directions pour devenir un projet citoyen participatif.

Le coût total estimé de l'opération est évalué à 546 600 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter les différents financeurs (Etat, Région, Feader, Département...)

Passage au vote : **Pour 14**

12. Electrification du lotissement les Jardins d'Agathe

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau de distribution publique d'électrification et de l'installation communale d'éclairage public pour un lotissement de 12 lots situé route de Gray (desserte interne) et propose que la commune reste maître d'ouvrage de l'installation d'éclairage public afin d'autoriser le raccordement de cette nouvelle installation à celle existante.

Le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère est maître d'ouvrage du réseau projeté de distribution d'électricité et pourrait être mandaté par la commune pour réaliser les travaux d'éclairage public en coordination avec ceux de distribution publique d'électricité.

L'avant-projet définitif de ces travaux comprend :

- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 280 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public ;
- la mise en place de 9 ensembles d'éclairage public dont le type devra être retenu en accord avec la commune. Elle deviendra propriétaire de cette installation dès sa mise en service et prendra en charge les coûts de fonctionnement.

Il propose au conseil municipal de retenir, pour ces qualités esthétiques et technique, le luminaire type ELYXE, de marque ECLATEC, Classe 2, IP 66, IK10, équipé d'un module 20 Leds, d'une puissance de 47 W, température de couleur 3000 K, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse > 70lum/W, teinte RAL 900 gris sablé.

Monsieur le maire précise que l'intégralité du coût des travaux intérieurs serait à la charge du lotisseur ; la commune aurait toutefois à faire l'avance d'environ 2 998,23 € correspondant à la participation qu'elle récupérerait 2 ans après les travaux dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). En effet, la commune devenant propriétaire de

l'éclairage public dès sa mise en service, est seule habilitée à récupérer cette participation du FCTVA.

Pour ce qui concerne la partie extérieure, le SIED 70, maître d'ouvrage de ces travaux, prendra en charge à 100% les travaux qui comprendront le raccordement BT au réseau existant.

Passage au vote : **Pour 14**

13. Questions diverses

- Des vols et dégradations répétitifs sont constatés au cimetière. Une réflexion sur la mise en place de vidéo surveillance est en cours.
- Suite aux nuisances sonores de la chaufferie bois et en attente de la pose de silencieux, la chaufferie sera alimentée en fuel. Il est décidé en parallèle d'envoyer un courrier officiel au président du SIED pour faire activer cette intervention.
- Une réunion entre le principal du collège, les écoles, la communauté de commune et la municipalité se tiendra le 18 juin à 16h30 pour avoir une réflexion sur le stationnement dans la zone de la rue du collège.
- Monsieur le Préfet effectuera une visite de la commune le 09 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Secrétaire de séance,
Michaël RIETMANN



Le Maire,
Vincent BALLOT



